

# Mercredi 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gérard PIOCH**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28/05/2021

**PRÉSENTS** : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique, BAUTISTA Olivier, CASAL Laetitia, CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, PACKHAM Ann, PEYRAC Laurent, Patrick WOJNAROWSKI et PEROCHEAU Sabrina et ALVAREZ Jennifer, Paul Hugues BARBASTE, Francis BOLANO

**Absents non excusés** :

**Procurations** : Mme Delphine HERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Gérard PIOCH

**Secrétaire** : PEYRAC Laurent

Monsieur PIOCH Gérard propose au conseil municipal dès le début de la séance que le conseil se tienne à huis clos. A l'unanimité, le huis clos est accepté.

## **OBJET - Elections** :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les élections départementales et régionales ont lieu les 20 et 27 Juin. A cette occasion, il aura besoin d'un maximum de personnes pour tenir le bureau. Une réunion en vue de les préparer a eu lieu au centre de gestion de Carcassonne le mardi 1<sup>er</sup> Juin à 9 heures dans laquelle a été évoquée la gestion des flux dans le bureau de vote ainsi que la réglementation en vigueur.

2 présidents : Gérard et Dominique et 2 suppléants : Laurent et Patrick.

Secrétaire : Francis

Assesseurs: BAUTISTA Olivier, CASAL Laetitia, CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, PACKHAM Ann, Patrick WOJNAROWSKI ,PEROCHEAU Sabrina ,ALVAREZ Jennifer, Paul Hugues BARBASTE, Jean RAYNAUD

## **Objet : Cinéma** :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la séance de cinéma organisée par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois aura lieu le Mardi 3 Août. Le choix des films doit se faire parmi les films suivants : Le Lion, Sherlock Junior, Damien veut changer le monde, Le voyage du Prince et Des couacs des poètes. Le conseil municipal porte son choix sur : Le Lion

## **Objet : 13 Juillet** :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission animations s'est réunie et souhaite organiser le 13 juillet. Le feu d'artifice a été commandé. Le traiteur est venu en mairie le Mardi 1<sup>er</sup> Juin 2021 pour déterminer le menu. Il devrait nous être envoyé en mairie assez rapidement. La société Active Sécurité s'occupera du gardiennage du feu.

Concernant le repas en lui-même, il conviendra de respecter scrupuleusement les directives du gouvernement pour des évènements de ce type. Le plan de table sera défini selon les directives du moment. le paiement se fera par chèques.

Chacun amène ses couverts et ses verres. Le traiteur évitera tous les contacts.

Les modalités seront lors de l'inscription.

## **Objet : Fête d'été** :

Le comité des fêtes a émis le souhait d'organiser la fête d'été le week-end du 24 Juillet. Monsieur le maire lui a fait une réponse positive avec les mesures sanitaires du moment à respecter.

**Objet : Plan de relance :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le gouvernement a accepté deux dossiers du plan de relance qui avaient été déposés en accordant des subventions pour les écoles (22960 € pour un montant total de 28699 €) et pour la mairie (25376 € pour un montant total de 50751 €).

**Objet : 3 F :**

Une réunion a eu lieu à la mairie de Fontcouverte le mercredi 19 mai à 11 heures.

Le sujet abordé était l'employé de la déchetterie. Ce dernier souhaite passer à 35 heures hebdomadaires. Les 4 élus présents à la réunion ont été d'accord pour le faire passer à 35h en répartissant les coûts entre les communes.

**Objet : Chenilles processionnaires :**

Les membres du conseil municipal ont été destinataires par mail d'un projet d'arrêté pour les chenilles processionnaires. Monsieur le Maire demande leur avis aux membres du conseil. Cet arrêté est surtout destiné à remédier au problème des pins qui jouxtent le terrain de jeux pour enfants ainsi que les autres propriétaires qui possèdent des résineux dans le village. En effet, ce dernier est souvent fermé par manque de traitement contre les chenilles à cause de leur dangerosité pour les enfants et les animaux. Cet arrêté obligerait les propriétaires à traiter et permettrait de laisser l'aire de jeux ouverte.

**Objet : Questions diverses :**

- Panneau pour le sentiers afin de signaler les interdictions : 1200€ (accepté à l'unanimité)
- Proposition de faire une boîte à livres par l'association AFDAIM encadrée par Paul Barbaste. Il va nous faire parvenir le devis et les plans.
- Une étude est en cours pour la sécurisation de la traversée du village. La commission travaux doit se réunir courant juin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE